



Exigeons le maintien de tous les emplois ! Continuons à revendiquer des augmentations de salaires !

Le 16 janvier 2012

Emploi et salaire : Refusons de payer leur crise

Lors du CCE de Natixis SA du 13 janvier 2012, la direction a annoncé son intention de supprimer 277 emplois dans la filière BFI (Banque de Financement et d'Investissement), dont 75 transferts vers d'autres entités de Natixis ou BPCE :

- 127 suppressions d'emplois en France (dont 26 transferts) ;
- 150 suppressions d'emplois à l'international (dont 49 transferts).

La DRH exclut tout PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi), tout « plan de départ volontaire », mais l'annonce de ces mesures vise à mettre la pression sur les salariés, d'autant plus que personne n'est optimiste sur l'évolution de la situation économique.

La direction annonce le gel de toute embauche en 2012 (et 2013 s'il le faut), sur le périmètre Natixis intégrée (BFI et hors BFI), tant que les reclassements par mobilité interne ne seront pas effectués.

Et elle compte sur les départs « naturels » (retraite, et démissions) pour atteindre ses objectifs de baisse d'effectifs.

La direction n'a pas voulu répondre sur les baisses d'effectifs parmi les prestataires et les intérimaires.

Le dossier présenté le 13 janvier 2012 reste très incomplet et confus et ne correspond pas à ce que les élus sont en droit d'exiger.

Le CCE a voté une résolution pour mandater le CHSCT, pour la défense des conditions de travail et la défense de la santé des salariés.

Une nouvelle réunion du CCE de Natixis SA est prévue pour le 30 janvier 2012.



Le Syndicat CGT Natixis défendra les revendications adoptées lors de son dernier congrès :

- Maintien dans l'emploi pour toutes les catégories de métier des entreprises du Groupe BPCE et pour tous les salariés quels que soit leur statut et/ou leur employeur au sens juridique du terme ;
- La conservation des sites de travail des salariés ;
- Pas de mobilités géographiques ou fonctionnelles imposées,
- L'amélioration de la qualité des emplois, des conditions de travail et des qualifications des salariés
- Remplacement des départs en retraite ou pré-retraite par des embauches,
- Embauches des prestataires, intérimaires, CDD, stagiaires employés en permanence sur des activités pérennes dans les entreprises

Le Syndicat CGT Natixis appelle à poursuivre la campagne de signature de la pétition, pour obtenir des augmentations générales et collectives de salaires, permettant le maintien du pouvoir d'achat :

- 5 % d'augmentation des salaires conventionnels fixes.
- 1500 euros minimum d'augmentation annuelle des salaires fixes conventionnels.
- Pas de salaires inférieurs à 25 000 euros brut annuel.
- Augmentation de tous les salaires minimum d'embauche, par niveau de qualification et d'expérience professionnelle.
- Une enveloppe spécifique supplémentaire (dont le montant sera justifié en regard de la situation concrète) pour corriger les discriminations salariales de toute nature (Hommes/Femmes, seniors, personnes handicapées,...).
- Une augmentation automatique au moins tous les trois ans dans le cadre de la procédure d'avancement pour laquelle la notion de taux de sélectivité doit être abrogée.
- L'extension du complément familial à toutes les filiales.
- Des négociations doivent s'ouvrir pour intégrer des parties variables (primes d'objectifs, primes exceptionnelles) dans la partie fixe des salaires.

